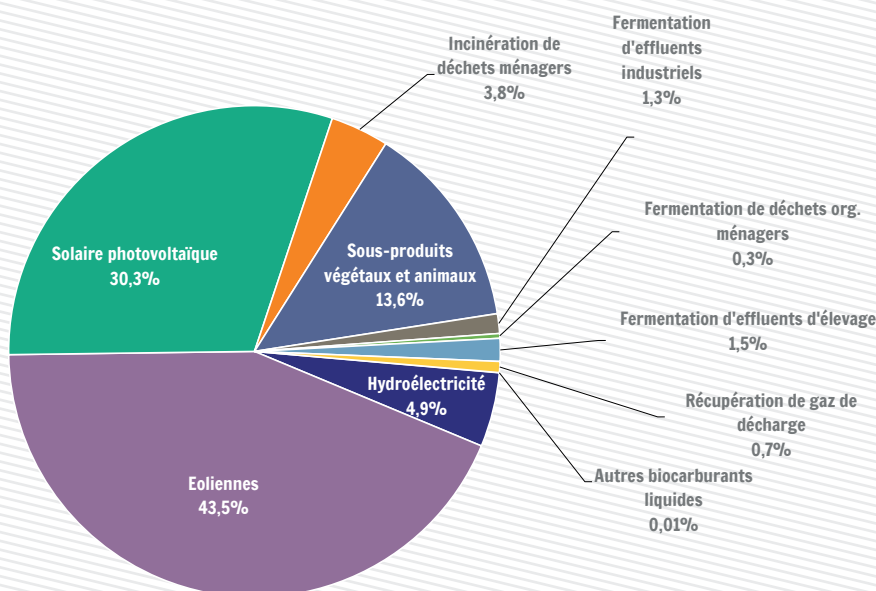


Part d'énergie renouvelable dans la production énergétique

5 383 GWh

La production nette d'électricité renouvelable est estimée en 2022 à 5 383 GWh, soit 16,9 % de la production nette d'électricité totale

Production 2022 : Electricité - 5 383 GWh



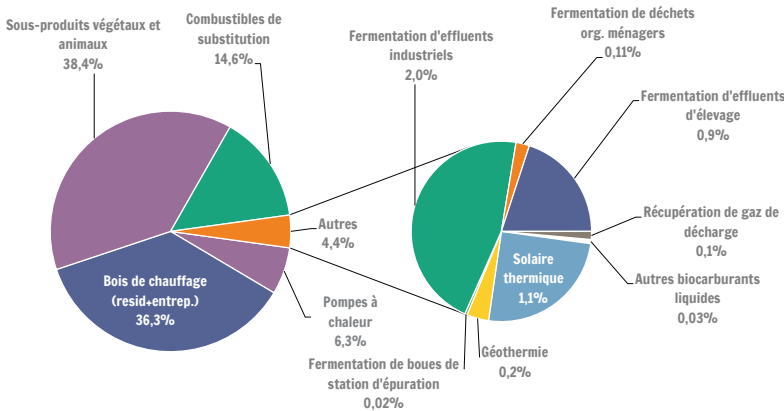
Sources : SPW Territoire Logement Patrimoine Energie, Direction de la promotion de l'énergie durable, Institut de conseils et d'études en développement durable (ICEDD), données novembre 2024 ; Calculs : IWEPS

Une énergie renouvelable est une énergie produite à partir d'une source qui, contrairement aux énergies fossiles, se régénère au moins au même rythme que celui auquel on l'utilise. La raréfaction des ressources fossiles (pétrole, gaz, charbon), la recherche d'une moindre dépendance énergétique et la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre imposent de plus en plus le recours à des sources d'énergie renouvelables. La production électrique wallonne se diversifie grâce au recours croissant aux énergies renouvelables. Il ressort que la production nette d'électricité renouvelable, dont le niveau en 2022 s'élève à 5 383 GWh (+4 % /2021, x2 depuis 2010), représente 16 % de la production nette d'électricité totale, grâce à l'ensemble de la biomasse (21 %), à la force hydraulique (4,9 % pour 68 % en 2000), à l'essor de l'éolien (43,5 %, production x3 depuis 2010) et au photovoltaïque (30,4 %, production x25 depuis 2010). L'électricité issue des sources « hors biomasse » est de 4 239 GWh. La production électrique liée à la biomasse s'élève à 1 144,2 GWh et est inférieure à la production électrique éolienne (2 342 GWh) et solaire photovoltaïque (1 633,3 GWh).

Dans le cadre de la transposition européenne de la Directive Efficacité énergétique, l'engagement belge est d'atteindre 13 % d'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie brute en 2020, soit en valeur absolue 49 120 GWh. Ce seuil a été décliné pour les régions suivant l'accord politique sur le « Burden Sharing » en décembre 2015, à savoir 14 850 GWh pour la Wallonie et accru à 15 600 GWh par Arrêté du GW en avril 2015. La part totale de production brute d'énergie renouvelable (19 886 GWh) en 2022 en Wallonie, au sens de cette directive, est de 16,7 % (pour 3,9 % en 2005) ce qui représente 64 % en valeur absolue de l'objectif fixé par le PACE wallon en 2030 (31 250 GWh). La production brute d'énergie renouvelable est l'addition de la production électrique et de la chaleur SER et des biocarburants du transport routier et est rapportée à la consommation finale brute (119 090,3 GWh, suivant les modalités de calcul prescrites) en Wallonie.

Part d'énergie renouvelable dans la production énergétique

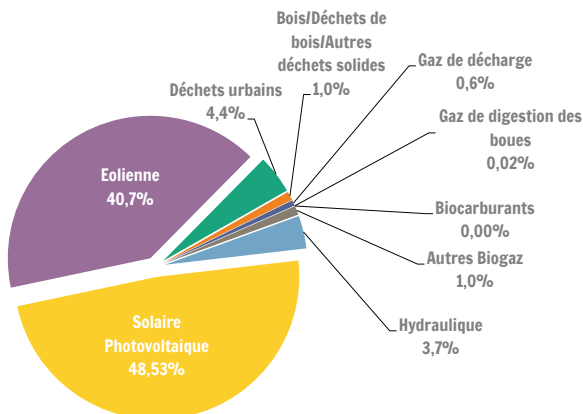
Production 2022 : Chaleur = 10 751 GWh



La production de chaleur nette s'élève à 10 751 GWh en 2022, en hausse de 3 % par rapport à 2021. Elle est principalement assurée par les énergies de type biomasse, en particulier la biomasse solide.

Sources : SPW Territoire Logement Patrimoine Energie, Direction de la promotion de l'énergie durable, Institut de conseils et d'études en développement durable (ICEDD), données novembre 2024 ; Calculs : IWEPS

Puissance électrique renouvelable en 2022 : 3 107 Mw él



En 2022, la puissance électrique renouvelable (puissance installée) atteint les 3 107 Mw él (+4 % /2021) et a été multipliée par 3 depuis 2010 (par 10 depuis 2005, 301 Mw él). Notons l'essor du solaire photovoltaïque +1 % par rapport à 2021 (multiplié par 17 depuis 2010) et de l'éolien (+8 % par rapport à 2021 et multiplié par 2,8 depuis 2010).

Sources : SPW Territoire Logement Patrimoine Energie, Direction de la promotion de l'énergie durable, Institut de conseils et d'études en développement durable (ICEDD), données novembre 2024 ; Calculs : IWEPS

Définitions et sources

Les sources d'énergie renouvelables sont définies comme étant des sources d'énergie non fossiles renouvelables (énergie éolienne, solaire, géothermique, marémotrice et hydroélectrique, biomasse solide (bois, ...), biogaz (décharge, stations d'épuration d'eaux usées, ...) et bioliquides).

1. GWh : gigawattheure.

2. Mw él : mégawatt électrique

Les différentes productions d'énergie provenant de sources renouvelables peuvent être regroupées en électricité renouvelable, chaleur et biocarburants.

Sources : SPW Territoire Logement Patrimoine Energie (TLPE) - DPED, ICEDD. Données janvier 2024 ; Calculs : IWEPS.

Pertinence et limites

Cet indicateur est calculé sur la base des statistiques de l'énergie fournie par les « Bilans énergétiques régionaux », qui s'inscrivent tant que faire se peut dans les exigences des directives en la matière.

Les « Bilans énergétiques régionaux » et les analyses qui en découlent sont publiés annuellement par le SPW Territoire Logement Patrimoine Energie (TLPE).

Pour en savoir plus : Le portail Energie <http://energie.wallonie.be> et <http://www.iweeps.be>

Personne de contact : Julien Juprelle (j.juprelle@iweeps.be) / prochaine mise à jour : juin 2025